Richesses naturelles et patrimoniales

PAYS SOISSONNAIS VALOIS

Programme 2023-2027

Fiche-action n°4 : « Faire des richesses naturelles et patrimoniales du territoire un axe majeur de son attractivité et du développement touristique »

Le Soissonnais-Valois, bien connu pour son patrimoine lié à la Première Guerre mondiale, offre bien plus que son histoire mémorielle. Le territoire regorge de trésors patrimoniaux et naturels encore trop peu connus. De magnifiques sites historiques, parfois à rénover et embellir, ainsi qu'une nature exceptionnelle, avec l'un des plus grands massifs forestiers de France, sont autant d'atouts à valoriser.

En développant des circuits de découverte, des parcours historiques et des expériences inédites, cette région offre une opportunité unique pour attirer les passionnés d'histoire et de nature.

Accessible, vivant, et à deux pas de Paris, le Soissonnais-Valois se positionne comme une destination touristique de choix, alliant richesse culturelle et cadre de vie agréable.

OBJECTIFS

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique.
- Accompagner la préservation des patrimoines et le développement d'un tourisme valorisant l'identité locale
- Mettre en valeur le patrimoine local
- Favoriser l'attractivité du territoire

IDENTITÉ TOURISTIQUE TERRITORIALE

- Soutien à tout **projet concourant à la définition d'une identité touristique commune** du territoire autour de ses richesses naturelles et/ou patrimoniales.
- Soutien à tout **projet permettant de développer une offre touristique différenciante de l'existant.**

PRÉSERVATION OU VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL OU BÂTI

- **Signalétique** des sites touristiques, patrimoniaux et/ou à leur mise en valeur.
- **Rénovation et préservation** des patrimoines naturels et/ou bâtis **permettant d'ouvrir au public de nouveaux sites touristiques** ou de mettre en lumière des sites non valorisés ou d'embellir / restaurer / remettre en état un site existant mais dont la pérennité est mise à mal.
- **Expériences immersives** permettant au public de découvrir l'histoire et la richesse d'un site de manière innovante et interactive.

CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

- Création de nouvelles expériences touristiques autour de **routes touristiques, de parcours à créer ou à redynamiser, d'itinéraires cyclables et/ou pédestres.**
- **Mise en tourisme de sites industriels/ économiques** à vocation touristique.

ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

- **Préservation et restauration des espaces naturels protégés**
- Organisation des **activités écotouristiques** dans ces espaces
- Création de **centres d'interprétation** pour sensibiliser le public à la biodiversité

Richesses naturelles et patrimoniales

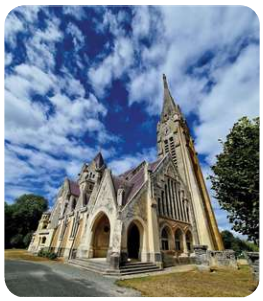

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Investissements matériels
Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition
Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier
Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap
Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations
d'énergie et de fluides

Frais généraux et dépenses immatérielles
Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie
Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

Animation et promotion
Frais de personnel
Frais de formation
Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème
Communication

Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

MONTANT ET TAUX D'AIDE

20% Autofinancement minimum obligatoire

Autre financement public obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)

125 000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)

PAYS SOISSONNAIS VALOIS

Région Hauts-de-France — Cofinancé par l'Union européenne

CONTACT

PETR du Pays Soissonnais Valois
Kassandra SANDJAK
Animatrice Programme LEADER
06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69
ksandjak@soissonnaisvalois.fr

Adélaïde DUFRESNE
Gestionnaire LEADER
adufresne@soissonnaisvalois.fr

2 allée des Nobel, Parc Gouraud , 02200 SOISSONS
paysdusoissonnaisvalois.fr